UP LABEL DE QUALITÉ

Le principe de base

Le label est décerné pour les efforts réguliers visant à maintenir et à améliorer la qualité de l'offre et du service à la clientèle d'une UP. Les efforts réguliers résultent de l'échange avec une ou plusieurs autres UP.

La demande

La demande est faite auprès du comité des AUPS. Elle comprend le nombre nécessaire de protocoles des cercles de qualité et l'assurance que les UP participantes respectent les critères de transparence du FSEA.

Le comité décide de l'octroi du label. Celui-ci est valable trois ans. Au cours de ces trois années, les cercles de qualité doivent être maintenus et consignés. Les protocoles sont la base pour le renouvellement du label.

L'usage

L'attribution du label peut être communiquée publiquement par l'UP bénéficiant de ce dernier. Il y a deux éléments à disposition:

Le logo (comme ci-dessus) dans une version imprimée et une version Web

et l'ajout suivant:

«Le certificat de qualité de l'Association des Universités Populaires Suisses.»

Zürich, 10.11.2019
VSV